



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 04 janvier 2024

Séance du conseil municipal du 12 janvier 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints
M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, M. Mathieu MONTESINOS

Absentes représentées :

Mme Sandrine MARILLET, conseillère municipale, représentée par Mme Valérie BERNARD
Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillère municipale, représentée par M. Thierry LADREYT

Absents : Mme Bérandère LUCI, M. Pierre MENUT, conseillers municipaux

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 8 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 - Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Laure DE FILPO est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2023
2. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de ladite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 12 janvier 2024

M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2023 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2 Informations et questions diverses

2-1 Projet d'habitat partagé pour seniors autonomes

Une personne domiciliée sur la Commune est venue présenter son projet d'habitat partagé pour seniors autonomes. Cette personne est à la recherche d'un terrain mais précise qu'une acquisition pourrait aboutir dans les prochains mois.

Son projet consisterait à implanter sur un terrain une résidence regroupant un logement familial privé et des parties communes pour les personnes âgées. Sur le même terrain, 8 chalets privatifs seraient implantés.

Monsieur le Maire indique qu'aucune aide matérielle ne sera apportée à ce projet mais précise qu'un courrier de soutien sera établi.

2-2 Station de Traitement des Eaux Usées

En ce qui concerne le volet foncier, cinq propriétaires de parcelles sont concernés par la construction de la STEU (Station de Traitement des Eaux Usées).

Certains propriétaires ont donné leur accord pour vendre leurs parcelles mais le volet foncier n'est pour l'instant pas terminé. Une recherche d'accord des propriétaires réticents serait à envisager afin d'éviter une déclaration d'utilité publique qui retarderait la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'une étude géotechnique est en cours.

2-3 Chutes des Rochers

Dans le cadre du dossier pour la sécurisation contre les éboulements rocheux des falaises, Monsieur le Maire indique que le rapport Ecotope pour la réalisation d'un inventaire Faune Flore est en cours.

Un accord des propriétaires pour la mise en place des filets et des merlons devra être obtenu.

2-4 Salle des Fêtes

Suite à la proposition faite par la Commission « Salle des Fêtes », les tables et les chaises ont été commandées et ce mobilier devrait être livré prochainement.

2-5 Possibilité d'acquisition d'un immeuble

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un immeuble sis Grande Rue est actuellement en vente.

Cet immeuble pourrait être démoli afin de prévoir un aménagement paysager permettant d'aérer l'espace. De plus, la rue au droit de l'immeuble ne permet pas la création d'un trottoir sécurisé.

Afin de concrétiser cette acquisition, il est proposé de travailler avec l'EPF de l'Ain (Établissement Public Foncier) qui intervient pour le compte des communes en acquérant les biens.

Un dossier sera transmis à cet organisme.

2-6 Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier de l'Ain

Suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 24 février 2023 de déposer un dossier de demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier de l'Ain pour le portage d'acquisitions foncières, Monsieur le Maire indique que les discussions sont toujours en cours entre l'EPF et les héritiers.

2-7 Rue de la Plantaz : Remise en fonctionnement de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis pour la remise en fonctionnement a été validé en novembre 2023.

Le devis a été établi en incluant la pose d'un fourreau mais la nécessité de cette pose sera étudiée lors d'une réunion de chantier qui aura lieu le mercredi 17 janvier 2024.

La remise en fonctionnement pourrait intervenir au cours du mois de janvier 2024.

2-8 Disparition d'éclairages solaires

Suite à un remplacement d'un poteau en bois en bordure du chemin du Point Vert, l'éclairage solaire mis en place sur ce poteau n'a pas été remis en place ni déposé. De plus, deux autres éclairages situés à proximité de ce poteau ont également disparu.

Une réclamation a été faite à l'entreprise chargée des travaux pour le remplacement du poteau en bois.

2-9 Grande Rue : Demande de devis pour le remplacement d'une barrière

Suite au sinistre dans la Grande Rue, des devis ont été demandés pour le remplacement d'une barrière.

2-10 Antenne multi opérateurs

La commune a fait remonter à l'Entreprise les problèmes rencontrés depuis l'installation de l'antenne multi opérateurs : coupures intempestives des conversations téléphoniques, pertes de son, appels infructueux.

Sans résultats probants, il est précisé que ce dossier a été remis à un Sénateur, spécialiste de ce domaine d'activité.

2-11 Tri à la source des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales doivent proposer à leurs habitants une solution de tri à la source des biodéchets. La mise en œuvre de cette obligation peut se traduire soit par l'organisation d'une collecte séparée des biodéchets, soit par le déploiement de solutions de gestion des biodéchets comme le compostage.

Afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de trier leurs biodéchets, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain apporte son soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur individuel.

2-12 Passage du Tour de France

Le mercredi 03 juillet 2024, le Tour de France traversera la commune lors de l'étape St Jean-de-Maurienne / Saint Vulbas.

Il est proposé de rendre la traversée du village visible en la décorant et en l'animant. La commission embellissement qui a ouvert pour la réalisation des décorations des fêtes de fin d'année, va poursuivre son activité avec cet événement sportif.

2-13 Commission embellissement

La commission embellissement se réunira le mercredi 24 janvier 2024 afin de discuter des prochaines manifestations de 2024 : Réalisation de décorations pour Pâques et passage du Tour de France.

2-14 Cinéma de plein Air

Suite au succès remporté par la soirée cinéma de plein air en 2023, il a été décidé de reconduire cette manifestation en 2024.

Une séance sera programmée au cours de l'été 2024.

2-15 Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de conception. Après validation de l'ordre des articles, la mise en page pourra être finalisée.

La distribution se fera au cours du mois de février 2024.

2-16 Festivités du 08 décembre 2023

L'ensemble des dons reçus au cours du week-end des 08 et 09 décembre 2023 a permis de verser la somme de 1 498 € au Téléthon.

2-17 Commission des finances

Dans le cadre de la préparation des budgets 2024, la Commission des Finances se réunira le lundi 25 mars 2024 à 18 heures.

2-18 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le vendredi 29 mars 2024 à 18 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2024 à 21 h 50.

Serrières-de-Briord, le 12 janvier 2024

Daniel BÉGUET
Président



Laure DE FILPO
Secrétaire



